

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme des séances d'auditions des 30 mai 2022, 8 juin 2022, 17 juin 2022 et 20 juin 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité ANESTHÉSIE-RÉANIMATION (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AMONSOU	Raissa
2	ANGA MUAMBA	Kazi
3	BOUKADIDA	Farah
4	HAMMOUDI	Siham
5	HANNAFI	Mohamed Amine
6	IDIR	Nadia
7	KABORE	Raweleguinbasba Armel Flavien
8	KUITCHET NJUNJI	Aristide Gilles
9	LUNGELA KEMBO	Djo
10	MAYOLA VANADIAKU	Ulrich
11	MESSAOUDI	Adel
12	NDIAYE	Kader
13	OTSMANE	Oussama
14	QUENUM	Sinmawu
15	SOUALHI	Mohamed Islem

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 24 juin 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/

P/ le Directeur Général et par délégation
Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Fabien LALEU